



Édifice Lavigne  
257 rue Luck  
Gatineau QC J8P 3S4  
Tél. : (819) 663-5326 Tél. :  
Télec. : (819) 663-5327

Édifice Sainte-Maria Goretti  
563 rue Clément  
Gatineau QC J8P 3Y9  
(819) 663-5983  
Télec. : (819) 663-4469

## Procès-verbal

**Conseil d'établissement**  
**Mercredi le 12 octobre 2022, 18 h 30**  
**Salon du personnel SMG**

### Présences

Parents	Personnel de l'école
Roberto Bruni	Sophie Lachance directrice
Manon Chartrand	Mylène Crépin directrice adjointe par intérim
Dany Moulin	Annie Drapeau
Regiane Balabas	Stéphanie Bonin
Annabelle Gérard-Perrin	Véronique St-Pierre
Martin Lavigne	Palméla Olmstead
Andréanne Mathé	Marie-Ève Breton-Lacombe
	Émilie Laframboise
	Sarah Belcourt-Dodier

### 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Après constat du quorum, la réunion est déclarée ouverte à 18h30.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Martin Lavigne d'adopter l'ordre du jour.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

### 3. Parole au public

Il n'y a pas de public présent.

### 4. Procès-verbal juin 2022

L'adoption du procès-verbal est proposée par Roberto Bruni, tel quel.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

## 5. Proposition d'ajout d'un membre parent

### Résolution CÉ-2022-01

Il est proposé par Sarah Belcourt-Dodier et appuyé par Martin Lavigne d'ajouter un membre parent au conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

**Proposition approuvée à l'unanimité**

## 6. Élection aux postes de président(e), substitut présidence, secrétaire

Poste	Proposeur	Candidat	Résultat
Président (e)	Roberto Bruni	Martin Lavigne	Élu par acclamation
Vice-président (e)	Roberto Bruni	Roberto Bruni	Élu par acclamation
Secrétaire	Manon Chartrand	Manon Chartrand	Élue par acclamation

## 7. Formation pour les nouveaux membres du CÉ

Mme Lachance enverra les informations aux membres du conseil d'établissement. Les membres pourront lui confirmer par courriel lorsqu'ils auront complété la formation.

## 8. Règles de régie interne

Résumé des changements proposés aux règles de régie interne et des commentaires des membres du conseil :

- remplacer le terme « remplaçant du président » par « vice-président » dans l'ensemble du document
  - aucun commentaire
- ajouter la section 6.7 : « Les réunions du Conseil d'établissement peuvent être tenues en présentiel ou en virtuel. »
  - L'école n'a pas présentement la capacité de tenir des rencontres en mode hybride (à la fois en présentiel et en virtuel).
- ajouter la section 7.4 Vote par courriel : « Lorsqu'un vote est nécessaire avant la prochaine rencontre date de rencontre du Conseil, il est possible de demander le vote par courriel selon les modalités du point 7.1.2 ».
  - les membres demandent de spécifier les types de décisions qui peuvent être prises électroniquement. Mme Lachance enverra une nouvelle proposition au conseil par courriel
- retirer le mot « ouvrables » de la section 2.5.5
  - aucun commentaire

Les membres du conseil voteront pour l'adoption des modifications par courriel lorsqu'ils recevront le nouveau libellé pour la section 7.4.

## 9. Déclaration et dénonciation d'intérêt

Tous les membres du conseil doivent remplir les formulaires et les retourner à Mme Lachance.

## 10. Calendrier des rencontres pour l'année 2021-2022

Mme Lachance présente la proposition du calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023. Les rencontres prévues pour novembre, février et mai se feront en virtuel. La rencontre du mois de mai pourrait être annulée s'il n'y a pas assez de points à discuter.

### **Résolution CÉ-2022-02**

Il est proposé par Regiane Balabas et appuyé par Marie-Ève Breton-Lacombe d'approuver le calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023 :

Octobre 12

Novembre 9

Décembre 14

Février 15

Avril 19

Mai 17 (au besoin)

Juin 14

**Proposition approuvée à l'unanimité**

#### **11. Utilisation du budget de fonctionnement**

Le conseil d'établissement peut prévoir un budget afin de couvrir certains coûts liés au fonctionnement du conseil d'établissement, tels que les frais de garde ou formation ou activité(s) sociale(s).

La section 5.7 des règles de régie interne précisent que les frais de gardiennage sont couverts jusqu'à un montant de 5,00\$/heure. Les membres du conseil considèrent que ce montant ne représente plus les coûts actuels des frais de garde. Aucun changement n'est prévu aux règles de régie interne à ce moment, mais le représentant au comité de parents du CSSD s'informerait auprès des autres conseils d'établissement.

### **Résolution CÉ-2022-03**

Il est proposé par Regiane Balabas et appuyé par Andréanne Mathé d'approuver un budget de fonctionnement de 250,00\$ pour l'année 2022-2023.

**Proposition approuvée à l'unanimité**

#### **12. Règles du fonctionnement du service de garde 2022-2023**

Les discussions sur la tarification sont présentement en cours. Les changements prévus incluent :

- Une tarification en fonction du nombre d'heures que l'enfant passe au service de garde (dîner vs le matin/dîner/après l'école)
- Une augmentation des coûts pour les journées pédagogiques
- Un arrimage des horaires entre les deux établissements
- Une possible réduction des horaires

Un suivi sera fait prochainement au conseil d'établissement.

#### **13. Normes et modalités d'évaluation 2022-2023 (mise à jour)**

Mme Lachance présente le résumé des normes et des modalités en évaluation des apprentissages pour l'année 2022-2023.

Les changements sont les suivants :

- L'ordre des critères d'évaluation a été inversé pour l'évaluation en arts plastique, c-à-d que la création d'images viendra avant l'appréciation d'images
- Une troisième étape sera ajoutée
- Le document sera ajouté au site web de l'école

### **Résolution CÉ-2022-04**

Il est proposé par Andréanne Mathé et appuyé par Regiane Balabas d'approuver le résumé des normes et des modalités en évaluation des apprentissages pour l'année 2022-2023.

**Proposition approuvée à l'unanimité**

#### 14. Projet d'aménagement de la cour

Une nouvelle subvention est disponible pour aménager les trois cours d'école (Lavigne, Ste-Maria-Goretti et la maternelle de Ste-Maria-Goretti). Les établissements doivent contribuer 30% des coûts, mais puisque la Traversée est considérée comme une école en milieu défavorisé, il est possible de réduire cette contribution. Il y a présentement un montant de 13 851\$ dans le budget à destination spéciale qui pourrait être utilisé pour la contribution de l'établissement. Il y a également la possibilité d'approcher des commanditaires ou de faire des activités de financement avec l'OPP pour augmenter ce montant.

La demande doit être déposée pour le mois de décembre. Un sondage sera effectué auprès du personnel de l'école afin d'évaluer les besoins d'aménagement (balançoires adaptées, ajout de sections ombragées, amélioration du terrain de soccer, etc.).

#### 15. Achat d'instrument de musique

Le professeur de musique a fait la demande de procéder à l'achat de flûtes et d'ensemble de percussions. Le coût total de l'achat serait de 1 244\$ et il y a présentement un montant disponible de 1 602\$ dans le fond à destination spéciale.

##### **Résolution CÉ-2022-05**

Il est proposé par Dany Moulin et appuyé par Andréanne Mathé d'approuver l'achat de flûtes et d'ensemble de percussions.

**Proposition approuvée à l'unanimité**

#### 16. Présentation d'activités

Mme Lachance présente les prévisions d'activités et sorties scolaires pour 2022-2023. Le défi principal demeure l'accès au transport.

##### **Résolution CÉ-2022-06**

Il est proposé par Marie-Ève Breton-Lacombe et appuyé par Regiane Balabas d'approuver les activités et sorties scolaires prévues pour 2022-2023.

**Proposition approuvée à l'unanimité**

#### 17. OPP

Mme Crépin enverra une invitation aux personnes qui ont signifié leur intérêt à participer à l'OPP afin de discuter des activités à prévoir durant l'année scolaire.

#### 18. Comité de parents

M. Bruni fait le résumé de la rencontre du comité de parent qui a eu lieu le 4 octobre :

- Bien que les contrats avec les transporteurs scolaires n'aient pas encore été signés, il a été convenu qu'il n'y aurait aucun bris de service durant l'année scolaire 2022-2023. Il se peut toutefois que les transports scolaires soient annulés dans le cas de manque de personnel. Dans ce cas, les parents seraient avisés le plus rapidement possible.
- Le CSSD tente de ratifier une entente de 6 ans avec les transporteurs.
- La Fédération québécoise des comités de parents offre des webinaires gratuits aux membres des conseils d'établissement. M. Bruni a fait parvenir le courriel avec la liste des webinaires.
- La Fédération québécoise des comités de parents tiendra un colloque le 6 mai à l'école du Versant pour tous les parents du CSSD.

- Il y a présentement des discussions pour la construction d'une nouvelle école dans le secteur du boulevard Lorrain et de La Vérendrye, mais il y a des facteurs écologiques à évaluer.

Mme Lachance mentionne qu'une demande d'agrandissement a été faite pour la maternelle 4 ans à Ste-Maria-Goretti.

#### 19. Mot du personnel enseignant

Aucun suivi n'a été fait.

#### 20. Mot du personnel de soutien / SDG

Les ateliers « Vers le Pacifique » et la formation pour les élèves médiateurs vont bientôt débiter. Le service de garde prépare la liste d'activités prévues pour les journées pédagogiques.

#### 21. Mot du personnel professionnel

Il y a maintenant 2 orthopédagogues qui sont présents 5 jours par semaine. Le groupe de lecture débutera sous peu.

#### 22. Mot de la direction

L'activité du cross-country a été un succès. Le projet éducatif de l'école sera réévalué prochainement. Le taux de diplomation du CSSD a augmenté depuis les dernières années et il y a moins d'écart entre les différentes clientèles du secteur.

#### 23. Mot du président

Aucun suivi n'a été fait.

#### 24. Varia

Mme Lachance s'informerait sur la possibilité de rétablir les lumières dans la cour de l'école Lavigne.

#### 25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Annie Drapeau d'approuver la levée de l'assemblée à 20h24.

**Proposition approuvée à l'unanimité**

---

Signature du président du conseil